



FEM BANDA

Festival Internacional de Bandes de Música de Lleida

RÈGLEMENT

Festival Internacional d'Orchestres d'Harmonie

Bandes de Música - Symphonic Bands - Orchestres d'Harmonie - Blasorchester

Article 1

LE "FEM BANDA Festival Internacional de Bandes de Música de Lleida" aura lieu les **2, 3, 4 et 5 juillet 2026**.

Le comité organisateur est l'organe de direction, administration et coordination de tous les aspects du Festival.

Article 2

Le délai d'inscription sera du **1 novembre 2025 au 1 janvier 2026 inclus**.

Pourront y participer des Orchestres d'Harmonie professionnels et amateurs, intégrés dans des écoles de musique ou des conservatoires, appartenant à des sociétés ou à des fondations nationales et internationales.

Les orchestres régleront la somme de 300 €, au titre des droits d'inscription, par virement au numéro de compte bancaire suivant:

Titulaire: Banda Municipal de Lleida

n° de compte: ES72 0182 8140 6002 0155 5072

AIDE FINANCIÈRE AUX ORCHESTRES D'HARMONIE PARTICIPANTES:

Hébergement	Performances	Aide financière
Module A o Module B	2 concerts en localité voisine* 1 défilé, 1 entrée en défile + 15 minutes de concert a Lleida	3.000€
Module C (samedi, 5)	1 concert en localitat veïna* 1 entrada desfilant + quinze minuts de concert a Lleida	1.200€

*** L'autocar pour assurer le déplacement sera pris en charge par l'orchestre qui réalise l'activité.**

De la même manière, ils disposeront d'un espace pour pouvoir répéter ou jouer une scène. Dans tous les cas, pour plus d'informations vous pouvez contacter

fembandalleida@gmail.com



Article 3

Les demandes de participation au Festival seront adressées à:
fembandalleida@gmail.com

Les demandes devront être accompagnées des documents suivants:

- Pièce justificative du paiement des droits d'inscription (300€).
- Currículum de l'Orchestre (300 mots maximum).
- 2 photographies récentes de l'Orchestre
- Proposition de programme musical de 60 minutes de musique.

Article 4

Le nombre d'orchestres admis sera communiqué à tous les inscrits au Festival. En cas de non-admission, le paiement des droits d'inscription sera remboursé..

Article 5

Les groupes inscrits au module A ou au module B réaliseront les activités suivantes :

- Deux concerts dans des communes voisines de la ville de Lleida, d'un répertoire d'une soixantaine de minutes chacun.
- Une entrée en défilé (en jouant) suivie de 15 minutes de concert en plus de l'interprétation conjointe par tous les orchestres participants d'une œuvre d'un compositeur local.
- Un défilé dans l'axe commercial de Lleida.

Les groupes inscrits au module C réaliseront les activités suivantes :

- Un concert dans une commune voisine de la ville de Lleida, d'un répertoire d'une soixantaine de minutes.
- Une entrée en défilé (en jouant) suivie de 15 minutes de concert en plus de l'interprétation conjointe par tous les orchestres participants d'une œuvre d'un compositeur local.

Article 6

La Banda Municipal de Lleida, en tant qu'entité organisatrice du Festival International de Bandes de Musique de Lleida, est intéressée par la réalisation d'échanges socioculturels avec des fanfares du monde entier, et ce, depuis près de trente ans qu'elle dirige le Fem Banda.

Toute entité musicale intéressée par un échange entre les deux entités peut contacter l'organisation, et nous entamerons les propositions pour concrétiser ce projet.

Article 7

Les orchestres participants peuvent opter pour l'un des modules suivants:

Module A	Hébergement à l'hôtel et pension complète. Chambre et repas du dîner du premier jour au déjeuner du dernier jour.	3 nuits	235 €/persona
Module B	Hébergement à l'hôtel et pension complète. Chambre et repas du dîner du premier jour au déjeuner du dernier jour.	2 nuits	175 €/persona
Module C	Hébergement à l'hôtel et pension complète. Chambre et repas du dîner du premier jour au déjeuner du dernier jour.	1 nuit	90 €/persona
<i>Si vous souhaitez la demi-pension, les prix bénéficieront d'une réduction de 12 € par personne et par jour.</i>			

Les taxes touristiques ne sont pas incluses dans la cotisation de participation. Chaque groupe participant prendra en charge cette taxe et la paiera à son arrivée à la réception de l'hôtel.

Les groupes qui choisissent les Modules A et B devront arriver à Lleida le 3 juillet avant 19h00.

Les groupes qui choisissent les Modules A et B devront être à Lleida les 3, 4 et 5 juillet. Les groupes devront libérer leurs chambres à 11h00 (dans la matinée) le jour du départ. Les groupes souhaitant prolonger ou anticiper leur séjour à Lleida peuvent nous contacter pour obtenir des conseils et organiser leur séjour et leurs excursions touristiques, si nécessaire..

Les orchestres participants effectueront avant le **1er février** un virement bancaire (selon le nombre de personnes) au titre de la réservation de l'hôtel au numéro de compte suivant:

Titulaire: Banda Municipal de Lleida

N° de compte: ES72 0182 8140 6002 0155 5072

Nombre de participants	Module A	Module B	Module C
Jusqu'à 20 participants	2.200 €	1.600 €	800 €
De 21 à 40	4.400 €	3.200 €	1.600 €
De 41 à 60	6.600 €	4.800 €	2.400 €
De 60 à 80	8.800 €	6.400 €	3.200 €
Plus de 80 participants	11.000 €	8.000 €	4.000 €

Également, avant le **1er juin**, les différents orchestres participants effectueront le virement bancaire de la somme totale de la réservation. Toute modification postérieure sera pénalisée selon les critères de l'établissement hôtelier.



FEM BANDA

Festival Internacional de Bandes de Música de Lleida

Une fois le virement bancaire effectué, une pièce justificative de ce paiement devra être envoyée par email à l'adresse suivante:

fembandalleida@gmail.com

Article 8

La Commission d'Évaluation du Festival se réunira pour sélectionner les orchestres participants.

Article 9

La Commission organisatrice évaluera le programme musical joint à la demande d'inscription. Nous conseillons que ce programme soit varié, attrayant, populaire et qu'il inclue au moins une œuvre de musique traditionnelle du pays, de la région ou de la communauté autonome de l'entité inscrite.

Il faut tenir compte du fait que le public est majoritairement familial, et que les concerts se déroulent en plein air et sans sonorisation.

Article 10

Avant le 1er juin, les orchestres participants devront remettre la liste des musiciens qui feront partie de leur formation pour le Festival. Cette liste, qui sera confectionnée par ordre alphabétique des noms et prénoms, devra inclure les données suivantes:

- nom, prénom

Article 11

Les fanfares participantes se produiront en portant l'uniforme officiel de leur organisation. La commission organisatrice, conjointement avec le conseil d'administration des entités, veillera à la propreté des membres de la fanfare lors des actes officiels.

Article 12

Les orchestres qui n'optent à aucun des modules de l'article 7 pourront utiliser la cantine du Festival à raison des tarifs suivants:

- Musiciens et accompagnateurs : 1 ticket de 17 €, valable pour un repas.

S'ils souhaitent opter pour ces conditions, ils devront effectuer le virement bancaire correspondant **avant le 15 juin** en précisant le jour, le repas (déjeuner/dîner) et le nombre de tickets demandés au titre de la réservation de cantine (*menjador*) au compte bancaire suivant:

Titular: Banda Municipal de Lleida

N° de compte: ES72 0182 8140 6002 0155 5072

Une fois le virement bancaire effectué, une pièce justificative de ce paiement devra être envoyée par email à l'adresse suivante:

fembandalleida@gmail.com

www.fembanda.com

@fembanda_lleida



Article 13

Le Comité organisateur prendra les mesures opportunes pour assurer le déroulement correct du Festival. Si, pour une raison justifiée, une intervention doit être interrompue, le Comité retiendra la décision la plus adéquate pour sa réalisation postérieure.

Article 14

Le Comité Organisateur décline toute responsabilité quant aux questions juridiques sur l'utilisation des partitions interprétées pouvant impliquer les orchestres.

Article 15

Les dates de prestation des orchestres seront fixées dans le cadre de celles du Festival.

Article 16

Le non-respect des périodes établies pour la présentation de la documentation entraînera la perte de la place de participation au Festival.

Article 17

La participation à ce Festival implique la cession à la Commission Organisatrice des droits d'image et de son ainsi que de la documentation apportée selon ce règlement.

Article 18

Les décisions prises par le Comité Organisateur concernant l'exécution du déroulement de ce règlement seront sans appel.

Article 19

Les demandes de participation au Festival devront s'ajuster au modèle joint.

Les virements bancaires se feront en euros et les commissions correspondantes seront prises en charge par l'entité intéressée.

Article 20

Chaque orchestre sélectionné s'engage à signer un document conjointement avec l'Organisation dans lequel seront précisés tous les détails opératifs de sa participation au "FEM BANDA, *Festival Internacional de Bandes de Música, de Lleida*".

Article 21

La version originale de ce règlement, rédigée en langue catalane, est celle qui prévaudra en cas d'interprétation douteuse causée par la traduction.



Article 22

L'inscription à ce Festival implique l'acceptation de son règlement sans aucune réserve ainsi que l'acceptation sans réserve des décisions adoptées par la Commission Organisatrice concernant la réalisation, le déroulement, l'interprétation et la résolution, le cas échéant, de toutes les questions non contemplées dans ce même

règlement. Les sociétés ou entités associées aux orchestres participant au Festival renoncent expressément à leur propre juridiction et, en application de la disposition de l'article 55, de la Loi de Procédure Civile (*Llei d'Enjudiciament Civil*), se soumettent à la juridiction et à la compétence territoriale des tribunaux et de la Cour de Justice de Lérida et de ses supérieurs hiérarchiques immédiats, pour résoudre les conflits d'intérêt, de quelque nature qu'ils soient, causés par ce règlement, la convocation et la célébration du "FEM BANDA, *Festival Internacional de Bandes de Música, de Lleida*".



FEM BANDA

Festival Internacional de Bandes de Música de Lleida

BUTLLETIN D'INSCRIPTION

Festival Internacional d'Orchestres d'Harmonie

Bandes de Música - Symphonic Bands - Orchestres d'Harmonie - Blasorchester

Je soussigné/e M./Mme _____
En représentation de: _____
En qualité de (poste): _____
Domicile Social: _____ NIF: _____
Comune: _____ Département: _____
Téléphones: _____ e-mail: _____
Numéro de Compte Bancaire (SWIFT/IBAN): _____
Page web: _____

EXPOSE:

Que la société que je représente est informée de la convocation de participation du *Fem Banda Festival Internacional de Bandes de Música de Lleida*, organisé par l'Orchestre Municipal de Lleida, qui se tiendra les 2, 3, 4 et 5 juillet 2026.

DEMANDE:

à participer au Festival en accord avec le Règlement de convocation

FESTIVAL INTERNACIONAL D'ORCHESTRES D'HARMONIE

Tel qu'il est indiqué dans ce règlement, nous optons pour le module suivant

Module	Régime de pension	Nombre musiciens	Nombre accompagnateurs	Total
Module A	Pension complète 3 nuits			
Module B	Pension complète 2 nuits			
Module C	Pension complète 1 nuit			
Aucun				

Par la présente, je confirme que notre jour d'arrivée sera le : et notre jour de départ, le:
J'indique de ma Société Musicale connaît le règlement de ce concours dans son intégralité et qu'elle s'engage à l'accepter et à le respecter.

El nom du Chef d'Orchestra és: _____
Nombre total de musiciens: _____
Nombre total d'accompagnateurs: _____

- ☐ Je joins le document de paiement des droits d'inscription
- ☐ Je joins le curriculum de l'Orchestre d'Harmonie
- ☐ Je joins deux photographies récentes de l'Orchestre d'Harmonie
- ☐ Ci-joint proposition de programme musical.

A _____, _____ d _____ de 20



FEM BANDA

Festival Internacional de Bandes de Música de Lleida

Signé et scellé